



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 4 avril 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2021/28 de la Municipalité, du 6 mai 2021 ;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. David Raedler : « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Bertrand Dumusc : « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre avril deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :